

delà Grenette, l'autre dans la rue de Vandran, rue démolie aujourd'hui pour l'ouverture de la rue de l'Hôtel-de-Ville, autrefois de l'Impératrice. En 1524, à la demande des échevins de Lyon, comme aussi à la demande du procureur du roi, et plus tard, en vertu des lettres patentes conoédgées par le roi François 4^{er}, et datées de Lyon de cette même année 4 524 :

« Les biens de quelques petits hôpitaux de la ville, savoir
 « de Saint-Antoine, de Sainte-Catherine, de la Chanal,
 « qui avaient été distraits ou usurpés, devaient être rendus
 « à leur destination et pour cet effet remis aux recteurs
 « ou administrateurs du grand hôpital. »

Voici un détail tiré des archives de la Charité ; il nous semble pouvoir trouver ici sa place :

« Lorsqu'en 1533, cet hôpital de la Charité fut fondé,
 « sous le nom d'Aumône-Générale, par les principaux
 « citoyens et bourgeois de Lyon, le statut de la fondation
 « prescrit ce qui suit :

a 1° Il sera fait des distributions de pain aux pauvres
 « pour qu'ils n'aillent pas mendier dans la ville ;

« 2° Tous les petits enfants orphelins qui ne savent
 « où se retirer seront mis k la maison de la Chanal, sous
 « la direction de deux régents, pour leur apprendre leur
 « créance, et quand ils auront huit ou neuf ans, on leur
 « donnera un métier ;

« 3° Quant aux filles orphelines, on les placera dans la
 « maison de Sainte-Catherine, sous la conduite de deux
 « ou trois femmes veuves, qui leur apprendront, dès l'âge
 « de cinq ou six ans, à coudre et à filer, pour les placer
 « ensuite en qualité de servantes. »

Ainsi, dès Tan 1533, la maison de Sainte-Catherine comptait au nombre des établissements régulièrement administrés, et, dans cet établissement, l'on enseignait aux